SECTEUR BOVIN

Application de l'A.R. du 8 juillet 2004, conformément à l'article 2/4, relatif aux cotisations obligatoires au Fonds budgétaire pour la Santé et la Qualité des animaux et de produits animaux, fixées d'après les risques sanitaires liés aux exploitations détenant des bovins

VEUILLEZ COMPLÉTER CE DOCUMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SVP

Ce document est à envoyer **DANS LES 30 JOURS** (date de facturation) accompagné d'une **copie de la facture** et de l'**attestation de cessation d'activité délivrée par ARSIA**

soit par courrier postal à :

SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement
DG4 - Fonds Sanitaire des animaux / secteur bovin
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 BRUXELLES

soit par courrier électronique à : fonds.bovins@health.fgov.be

Le dépôt d'une modification / réclamation ne reporte PAS le paiement de la facture !

Concerne la facture numéro _____ pour le troupeau numéro _____

DÉCLARATION DE CESSATION D'UN TROUPEAU
(c'est à l'opérateur à faire les démarches auprès d'ARSIA pour signaler la cessation d'un troupeau)

Le soussigné *(personne physique : nom, prénom et adresse / personne morale : nom de la société, N° d'entreprise, adresse du siège social, nom du délégué)* _____

_____

responsable du troupeau bovin détenu à : *(adresse complète)* _____

_____

déclare que le troupeau mentionné ci-dessus n'a pas été repris par un nouveau responsable et que l'activité a été arrêtée le *(date de cessation d'activité)* _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ATTESTATION DE CESSATION DE TROUPEAU DELIVRÉE PAR ARSIA

Fait le *(date)* _____ à _____	Signature